

TOURNOI DE POKER EN LIGNE
« DOMINOS POKER TOUR »

Article 1 : Présentation de la société organisatrice

La société **DOMINOS PIZZA FRANCE**, SAS au capital de 4 **611 584** € dont le siège social est 19 avenue Roger Hennequin, ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro B421 415 803, et représentée par M. Andrew Rennie en sa qualité de Président.

Article 2 : Principe et durée

Article 2 - 1 : Principe

Ce Grand Jeu dénommé «DOMINOS POKER TOUR» est un tournoi de poker exclusivement en ligne.

Il s'agit d'un Jeu gratuit sans obligation d'achat et sans mise d'argent réelle organisé à l'occasion du lancement de la commande en ligne par Domino's Pizza.

Le principe du tournoi est le suivant :

- Le tournoi aura lieu tous les soirs à 20h pendant 30 jours.
- Il durera 4 heures chaque soir.
- 10 personnes au maximum seront qualifiées chaque soir.
- 300 joueurs au maximum disputeront la finale.

Une campagne de communication composé de bannières web, des prospectus ainsi que des annonces radio présenteront ce jeu et inviteront les personnes à y participer.

Le Jeu est accessible via l'URL suivante : www.dotninospokertour.com

Article 2 - 2 : Durée

Ce Jeu aura lieu du samedi 7 février 2009 au dimanche 8 mars 2009, jour de la finale.

Article 3 : Modalités de participation

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat et sans mise d'argent réelle.

Pour y participer il suffira de se rendre sur le site www.dominospokertour.com puis de :

1 - s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription **avec les informations obligatoires** suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, téléphone, email, adresse du magasin Domino's Pizza le plus proche de son domicile, pseudonyme (ou lobby) et mot de passe.

Tout participant devra impérativement saisir les zones obligatoires du formulaire d'inscription afin de valider sa participation. Tout formulaire incomplet ou mal renseigné sera considéré comme nul. Ne seront pas prises en considération les participations sans adresse e-mail valide ou reçues après la date limite de participation (la date et l'heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi). De même, toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant.

2 - télécharger et installer la Poker Room (application de la salle de Jeu) sur son ordinateur* qui permettra de jouer en ligne chaque soir, à partir de 20 H 00 (vingt heures).

3 - se connecter entre 19 h 30 (dix-neuf heures et trente minutes) et 20 H 00 (vingt heures) le soir de son choix via la Poker Room installée au préalable sur son ordinateur.

4 - guetter le début de la partie de son choix programmée chaque soir à 20 h 00 (vingt heures).

5 - Jouer et peut-être se qualifier pour la finale.

**seuls les ordinateurs PC fonctionnant sous windows 98/XP/VISTA pourront installer la Poker Room, le logiciel de la poker room n'étant pas compatible avec le système d'exploitation MAC d'Apple.*

Dates limites des inscriptions sur le site Internet pour participer au tournoi : du lundi 2 février 2009 au samedi 7 mars 2009 18 H 00 (dix-huit heures).

Chaque participant inscrit disposera de la durée du tournoi pour tenter de se qualifier pour la finale.

Une seule qualification à la finale sera enregistrée par joueur. En effet, si un participant venait à se qualifier plusieurs fois, seule la première qualification à la finale sera rendue effective et sera validée. Le cas échéant, le ou les joueurs apparaissant à la suite du classement seront automatiquement sélectionnés et enregistrés comme finaliste à la place du ou des doublons.

En cas de qualification, le participant se verra remettre par voie postale une récompense détaillée en article 5.

Chaque qualifié sera ensuite invité par email à se connecter au tournoi le dimanche 8 mars 2009, afin de disputer la grande finale. Chaque lendemain de tournoi, le nom des 10 qualifiés apparaîtra dans la rubrique « classement » du site www.dominospokertour.com.

Le gagnant du DOMINOS POKER TOUR sera ensuite contacté directement par l'équipe du tournoi.

Article 4 : Conditions de participation

Pourront participer au Jeu :

- les personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine. La participation de toute personne résidant dans les DOM-TOM ou hors France ne pourra être prise en compte.

Ne peuvent cependant pas participer au jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de DOMINOS PIZZA (y compris leurs familles, conjoints et descendants) et de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle,
- les personnes ayant collaborées à l'organisation du jeu,

Article 5 : Lots à gagner

Pour chaque joueur qualifié chaque soir de jeu :

- Un menu Domino's Pizza sur la base de **2 pizzas 4 pers. au choix + 1 cheesy bread + 2 moelleux au chocolat** à partir du **16 février 2009 jusqu'au 31 mars 2009** inclus, d'une valeur publique de **43.90€ TTC**.

Ou

- Une dotation poker sur la base **d'un jeu de cartes + jetons** d'une valeur de **4,06€ TTC** dans le cas où le participant aura sélectionné le champs « aucun magasin » dans le menu déroulant du formulaire d'inscription.

Chaque joueur qualifié recevra une et une seule dotation « récompense ». Il ne pourra être réclamé une autre dotation si un participant venait à se qualifier plusieurs fois comme expliqué dans l'article 3.

Pour le gagnant du tournoi :

Un **voyage à Las Vegas*** pour deux personnes** d'une valeur approximative de **3 000 € TTC*****. *Déterminé précisément avec la société organisatrice et le gagnant suite au tournoi et à prendre avant le 31 décembre 2009.

** Personnes majeures de plus de 21 ans à compter de la date de réservation du voyage.

***Selon les cours de la monnaie.

Pour les 9 finalistes :

Un bon d'achat chez Pokeo.fr réparti comme suit :

- 200 € TTC pour les places 2 et 3,
- 100 € TTC pour les places 4, 5 et 6,
- 75 € TTC pour les places 7, 8, 9 et 10.

Toute taxe, commission et surtaxe affectant le prix ainsi que toute autre dépense non explicitement incluse dans la description du prix listé ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Aucun échange, remboursement ou transfert de prix n'est permis, la société organisatrice se réservant toutefois le droit discrétionnaire de remplacer tout prix non disponible par un autre prix de valeur au moins égale à celle du prix original.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots

Chaque lot sera expédié aux gagnants dans un délai maximum de 6 semaines à compter de l'annonce des résultats finaux sur le site www.dominospokertour.com, à l'adresse postale indiquée par le gagnant lors de son inscription.

Dans le cas où l'adresse serait erronée, ou dans le cas où le lot serait retourné, il n'appartient pas à **Domino's Pizza** France de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. Le lot sera conservé par **Domino's Pizza** et perdu pour le gagnant sans qu'il puisse être réclamé à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra obtenir en aucun cas l'échange du lot (contre un autre) sauf accord de Domino's Pizza, ni l'équivalent de celui-ci en numéraire ou toute autre contrepartie.

La **Société Domino's Pizza France** ne sera en aucun cas tenue responsable du suivi et de l'entretien du lot, ni de leur éventuel défaut ou de leur mauvaise utilisation, ni de tout événement indépendant de son autorité, dès lors qu'il aura été cédé au gagnant après attribution par tirage au sort.

Article 7 : Modifications éventuelles

L'organisateur se réserve le droit, notamment en cas de force majeure ou de toute autre cause étrangère à sa volonté, d'écourter, modifier, différer, prolonger, interrompre ou cesser définitivement le présent jeu sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Dans ces diverses hypothèses, une information sera communiquée par tout moyen au choix de l'organisateur. De même il pourra être nécessaire de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 8 : Responsabilités

Les gagnants autorisent par avance la Société organisatrice à utiliser et reproduire leurs noms et prénoms et image le cas échéant, sur tous supports publicitaires quels qu'ils soient et y compris la liste des gagnants ou lors de toutes opérations promotionnelles afférentes à ce jeu, sans que cette publication puisse leur ouvrir droit à quelque indemnité ou rémunération de quelque nature que ce soit.

En acceptant de participer à cette opération, chaque participant décharge entièrement et sans condition la société organisatrice ainsi que ses agents, parents, associés, filiales, directeurs, responsables et employés, y compris l'ensemble de leurs agences publicitaires, commerciales et de sondages, de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation à l'opération ou en relation avec celle-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne la réception, l'échange, l'utilisation et le mauvais usage des produits gagnés.

Domino's Pizza ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à écourter, différer, prolonger, interrompre ou cesser définitivement le présent jeu, ou même modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

Domino's Pizza dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

Domino's Pizza pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Respect du règlement et remboursement des frais de participation

La participation au Jeu «**DOMINOS POKER TOUR**» implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice à Paris, 119 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Le règlement du Jeu est disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à :

**Dominos Pizza France,
19 avenue Roger Hennequin,
ZA Trappes-Elancourt,
78190 Trappes
FRANCE**

Les frais de participation pourront être remboursés à la demande des participants, dans la limite d'une seule participation par personne sur toute la durée du Jeu et sous réserve de vérification par la Société organisatrice de la participation effective au jeu.

Au titre de ces frais de participation, sont notamment remboursés les frais d'affranchissement au tarif lent en vigueur et les frais de connexion Internet sur justificatif(s) du temps de participation au Jeu, au plein Tarif d'une communication nationale RTC France Télécom sur présentation d'un justificatif (copie de la facture et heure de connexion). Les participants qui ne paient pas de frais liés au volume de leur communication (abonnement forfaitaire illimité ou gratuit) ne pourront obtenir de remboursement dans la mesure où la participation au jeu ne leur occasionne aucun frais.

Ces remboursements seront effectués sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP faite, au plus tard dans les 30 jours de la fin du jeu, à l'adresse suivante :

**Dominos Pizza France,
19 avenue Roger Hennequin,
ZA Trappes-Elancourt,
78190 Trappes
FRANCE**

Le timbre de la demande, sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite à l'adresse susvisée.

Article 10 : Litiges

Le présent Jeu est soumis à la loi française.

Toute difficulté, née ou à naître, liée à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu ou de son règlement sera soumise à Maître Denis, huissier de justice à Paris.

Arbitre unique statuant en amiable compositeur. Sa sentence sera réputée sans appel.

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours de la fin du jeu à :

**Dominos Pizza France,
19 avenue Roger Hennequin,
ZA Trappes-Elancourt,**

**78190 Trappes
FRANCE**

La date de la poste faisant foi.

Article 11 : Loi informatique et liberté

Les informations que vous transmettez à Domino's Pizza sont indispensables pour la participation au jeu. Des données vous concernant, recueillies à cette occasion sont utilisées par Domino's Pizza pour les besoins de la présente opération et pourront être exploitées également à des fins commerciales tant par Domino's Pizza que par ses partenaires dont la liste peut être obtenue auprès de Domino's Pizza. Vous acceptez en conséquence qu'à cette fin des informations vous concernant soient communiquées aux sociétés précitées, que des propositions commerciales vous soient adressées par d'autres sociétés partenaires de Domino's Pizza. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit d'écrire à Dminos Pizza France - opération Domino's Poker Tour - 19 avenue Roger Hennequin, ZA Trappes-Elancourt, 78190 Trappes - FRANCE. De plus, ces informations pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification ainsi que du droit d'opposition dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978, dite " Loi Informatique et Libertés " à l'adresse suivante (remboursement du timbre au Tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP) :

Dominos Pizza France - opération Domino's Poker Tour - 19 avenue Roger Hennequin, ZA Trappes-Elancourt, 78190 Trappes - FRANCE.